

Conditions Générales de Vente

Objet et champs d'applications

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 441-1 du code du commerce et L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle et régissent les rapports entre AnteGO et son Client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations délivrées par AnteGO contenues dans la présente convention.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse d'AnteGO. L'entreprise Cliente déclare les accepter sans réserve. Il est précisé que toute dérogation à ces CGV acceptée par AnteGO à l'occasion d'une commande ne s'applique qu'à cette même commande.

AnteGO peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables restent celles remises et acceptées par le Client à la commande.

Définitions :

- **Client** : personne physique ou morale passant une commande de prestation (formation, bilan de compétences, conseil) auprès d'AnteGO.
- **Stagiaire** : personne issue du Client et participant à la formation commandée.
- **Bénéficiaire** : personne bénéficiant d'un Bilan de Compétences
- **Stage intra entreprise** : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients.
- **Force majeure** : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de AnteGO ou du Client et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

Contractualisation

Toute acceptation de la proposition de prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de

prestation, la durée de validité des propositions d'AnteGO pour les stages est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Pour les stages, une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail ou par courrier, à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner, par mail ou par courrier, à AnteGO dûment signée 15 jours au moins avant le début de la prestation.

Supports pédagogiques, droits d'auteur

Les supports utilisés par AnteGO dans le cadre de toute action de formation, de bilan ou de conseil, quels qu'ils soient, restent la stricte propriété de AnteGO et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations d'AnteGO ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable d'AnteGO.

Confidentialité

AnteGO comme le Client s'engagent à respecter strictement le caractère confidentiel des échanges et renseignements oraux ou écrits auxquels il aurait accès antérieurement ou dans le cadre de l'exécution du contrat (hors informations accessibles au public). Chacune des parties est autorisée à communiquer les informations susvisées à des tiers dans la stricte limite d'une autorisation préalable explicite des parties. La présente obligation de confidentialité reste valable pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de la relation contractuelle.

Sur simple demande de AnteGO ou du Client, tout document, information ou copie, produits dans le cadre de l'action de formation, seront, sur simple demande, restitués ou détruits dans les 5 jours suivant le terme ou la résiliation du contrat.

Responsabilité

AnteGO s'engage à réaliser les prestations avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité d'AnteGO ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive d'AnteGO.

AnteGO n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires, clients ou bénéficiaires, ni des dommages causés au matériel du Client. AnteGO ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif

ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de Clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier Client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité d'AnteGO, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

AnteGO déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles. Il appartient au Client de vérifier que son assurance personnelle ou professionnelle le couvre lors de la prestation.

Annulation par le Client

Toute demande d'annulation peut être faite par le Client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à AnteGO, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : 21, rue du Général Barbot – 62000 Arras, au moins 10 jours ouvrés avant le début de la prestation.

Toute prestation commencée est due en totalité.

Pour toute annulation de la commande par le Client reçue :

- Avant les 10 jours ouvrés précédents le début de la prestation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire,
- Dans les 10 jours ouvrés, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire,
- Dans les 5 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation de la prestation, ce dernier resterait à la charge du Client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le Client pourra reporter son inscription à une date ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le Client devra présenter un justificatif médical.

Annulation par AnteGO

AnteGO se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur...) sans dédommagements, ni pénalités versés au Client. Le Client pourra alors choisir une autre date de prestation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le Client sera remboursé des sommes déjà réglées.

AnteGO ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou préjudices consécutifs à l'annulation d'une prestation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs

Les prix indiqués par AnteGO, quel que soit le support, restent valables 60 jours à dater de la proposition faite au Client. Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Paiement

La facture est établie à l'issue de la prestation. Elle est adressée au Client ou à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge ait été communiqué à AnteGO avant le début de la formation.

Les factures sont payables en euros, sous 30 jours à date de facture, en totalité, sans escompte et à l'ordre de AnteGO. Toute prestation commencée est due en totalité.

Conformément à l'alinéa II de l'article L.441-10 du code de commerce, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. AnteGO se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de défaut de paiement ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation et pour quelque motif que ce soit, AnteGO facturera directement et intégralement le Client à l'issue de la formation.

Conditions restrictives

AnteGO se réserve le droit :

- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire,
- D'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Informatique et libertés

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de AnteGO.

En application des articles 12 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, AnteGO, en sa qualité d'organisme de formation et de Responsable de Traitement, collecte des données concernant le Client à des fins :

- De gestion de la relation commerciale,
- De gestion de la facturation et de la prise en charge de la formation,
- De gestion des inscriptions et sessions de formations,
- De suivi des stagiaires,
- D'accompagnement personnalisé,
- De délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à AnteGO et aux services habilités et seront conservées pour une durée de 3 ans et jusqu'à 5 ans pour les documents justificatifs de formation des stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. AnteGO s'engage, aux termes de sa politique de protection des données, à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Le Client pourra demander à tout moment et gratuitement l'accès aux données le concernant, leur rectification ou leur suppression en s'adressant à AnteGO – 21 rue du Général Barbot 62000 ARRAS, ou à la CNIL le cas échéant.

Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler à AnteGO – 21 rue du Général Barbot 62000 ARRAS.

Référence commerciale

Le Client autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du Client sur une liste de références commerciales notamment sur le site internet.

Litige

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction du Tribunal d'Arras.